



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines

DECISION MUNICIPALE N° 2026.18

78170

**CONTRATS DE CESSIION DES DROITS DE REPRÉSENTATION
DES SPECTACLES VIVANTS DE LA SAISON CULTURELLE 2026/2027
PROGRAMMES AU THÉÂTRE MUNICIPAL**

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026.01.06, en date du 21 mars 2026, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

Considérant les orientations de la ville de La Celle Saint-Cloud dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant la nécessité de programmer de nouveaux spectacles afin de proposer au public une saison culturelle 2026/2027 pour le théâtre municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de signer des contrats de cession des droits de représentation avec des prestataires extérieurs pour les spectacles vivants de la saison culturelle 2026/2027,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer les contrats de cession des droits de représentation des spectacles vivants au titre de la saison culturelle 2026/2027, et leurs éventuels avenants.

Article 2 :

Le règlement des dépenses s'effectuera conformément aux dispositions des contrats.

Article 3 :

Les crédits sont inscrits au BP 2026, section de fonctionnement chapitre 011, article 6042.

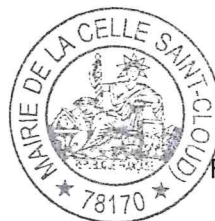
Article 4 :

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal.

Article 5 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 28 mai 2026.



Le Maire

Richard LEJEUNE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20260528-2026-18-AR
Date de réception préfecture : 28/05/2026